

**M. Waddell:** Qui a fait cesser le débat?

**M. Crosbie:** Ne nous accusez pas d'être satisfaits du bill à l'étude. Nous sommes déterminés à nous y opposer. Pourquoi le député n'a-t-il pas demandé au comité de la Chambre des communes de se rendre sur la côte est pour parler aux gens?

**M. Waddell:** Il l'a fait.

**M. Crosbie:** Pas seulement dans le Nord, mais sur la côte est, sur la côte ouest et dans le Nord pour voir quelles sont réellement les conditions. Sortons des provinces centrales, quittons l'atmosphère salubre d'Ottawa pour savoir vraiment ce qui se passe. Allons voir ce que les gens de là-bas...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut cependant poursuivre du consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**M. Crosbie:** Je vais terminer rapidement, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Terminez, terminez.

**M. Crosbie:** Je veux simplement dire, monsieur l'Orateur, que si nous adoptons cette motion...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Ai-je entendu quelqu'un dire qu'il n'était pas d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** D'accord.

**M. Crosbie:** Les députés sont-ils d'accord pour que je poursuive?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je crois qu'il n'y a pas consentement unanime.

**M. Lalonde:** La prochaine fois, John. Il y a 57 propositions d'amendement, vous aurez 57 occasions d'intervenir.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—La promesse du ministre de relever les pensions des femmes a) On demande au ministre de faire pression auprès du gouvernement b) Les démarches du ministre pour faire modifier la législation fiscale; le député de Provencher (M. Epp)—Les Postes—Le service fourni par les bureaux de poste locaux pendant la grève a) L'attitude à l'égard des employés qui continuent de travailler; le député de Halton (M. Jelinek)—Les postes—La position du gouvernement concernant la grève des postiers a) La suspension du droit de grève.

## Pétrole et gaz du Canada—Loi

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES DROITS RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ

La Chambre reprend l'étude du bill C-48, tendant à régler les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 3 de M. McGrath.

**M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos de la motion du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Nous avons entendu des exposés intéressants durant l'heure qui vient de s'écouler, ou à peu près. A noter que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a jugé nécessaire de prendre la parole après l'excellente intervention du doyen des députés conservateurs de Terre-Neuve, le député de Saint-Jean-Est. Il y a des années que celui-ci est à la Chambre et il a prouvé qu'il connaissait bien son sujet cet après-midi. Je l'ai écouté très attentivement. Même si je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, il a très bien exposé son point de vue. Étant habitant de Terre-Neuve, comme lui, je tiens à le féliciter.

**Des voix:** Bravo!

**M. Simmons:** Il est déconcertant et révélateur de constater que le député de Saint-Jean-Ouest ait jugé nécessaire de prendre la parole et d'essayer d'améliorer les arguments du député de Saint-Jean-Est.

**M. Nystrom:** Le député cadet.

**M. Simmons:** Il est vraiment significatif que le député cadet, le représentant de Saint-Jean-Ouest, ne puisse faire siens les propos du député de Saint-Jean-Est et décide que cet important débat est une belle occasion de continuer la querelle à laquelle les deux députés se livrent ouvertement depuis quelques années, surtout depuis l'arrivée du député cadet à la Chambre.

Notamment parce que nous ne sommes pas du même parti, etc., monsieur l'Orateur, je me porte rarement à la défense de mon bon ami, le député de Saint-Jean-Est. Toutefois, il est dommage qu'on ait tenté de l'humilier à la Chambre cet après-midi. Le député de Saint-Jean-Ouest a laissé entendre que son collègue de Saint-Jean-Est n'a pas su présenter son argument et que lui, le député cadet, a dû prendre la parole afin de donner de plus amples explications et, pour ainsi dire, embellir l'argument. En réalité, dans certains cas son raisonnement a été très différent de celui du député de Saint-Jean-Est. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est là un aspect que le compte rendu doit refléter.